



SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2023

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY-EN -
BRIE**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE.....	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE.....	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
4	FAITS MARQUANTS 2023	10
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	10
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	11
4.3	CLIMATOLOGIE	11
5	TRAVAUX 2023	12
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE.....	12
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	13
5.3	TRAVAUX REALISES EN 2023	13
6	CLIENTELE DESSERVIE	15
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU.....	16
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	16
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON	16
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES.....	17
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	17
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	17
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	17
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	18
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES.....	19
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC.....	19
10.1	CONTINUTE DU SERVICE.....	19
10.2	ENVIRONNEMENT	19
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	20
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	21
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS.....	21
11.2	TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION	21
11.3	VISITES PEDAGOGIQUES.....	21
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL.....	22
12.1	ANALYSE DU BILAN	22
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	23
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	30
12.4	SYNTHESE	30

ANNEXES

- Annexe 1** Répartition des consommations par poste de livraison
- Annexe 2** Suivi des visites réglementaires
- Annexe 3** Tableau des immobilisations et des amortissements
- Annexe 4** Compte d'exploitation
- Annexe 5** Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP
- Annexe 6** Tarifs moyens par abonnés
- Annexe 7** Détail des dépenses de GER
- Annexe 8** Calcul de la redevance d'occupation du domaine public concédé
- Annexe 9** Evolution des indices et des tarifs
- Annexe 10** Bilan fiscal

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY-EN-BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0 811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0 811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

RESPONSABLE EQUIPE EXPLOITATION

Mohamed BOUKHRIS

mohamed.boukhriss@engie.com

CONTREMAITRE

Kévin ANTUNES

kevin.antunes@engie.com

RESPONSABLE DE DEPARTEMENT

Johan DUMAINE

Johan.dumaine@engie.com

INGENIEUR D'EXPLOITATION

Badr DIDI

badr.didi@engie.com

RESPONSABLE DE GESTION

Nathalie AGASSE

nathalie.agasse@engie.com

GESTIONNAIRE DE CONTRAT

Amina KHEDIM

amina.khedim@engie.com

INGENIEUR COMMERCIAL

Patrick ESTEVES

patrick.esteves@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de Sucy-en-Brie (94) le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2024.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

1 876 Degrés Jour Unifiés

Rigueur de la saison hivernale

24 082 MWh thermiques

Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

114,32 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville hors dispositifs de boucliers tarifaires gaz et elec, pour chaque MWh consommé

108,24 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville éligibles aux dispositif de bouclier tarifaire gaz, pour chaque MWh consommé

Nota : Un bouclier tarifaire électricité, au titre de l'année 2023 est également en cours de versement aux abonnés.

26 695 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

25 postes de livraison

Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements

Sont alimentés par le réseau de chaleur

97%

Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

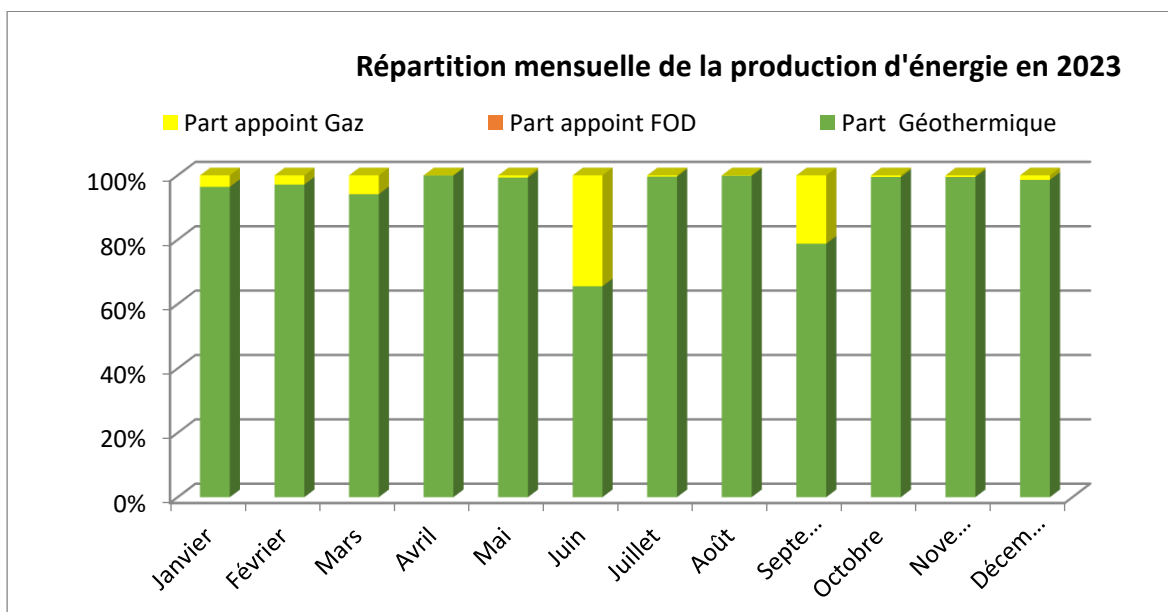
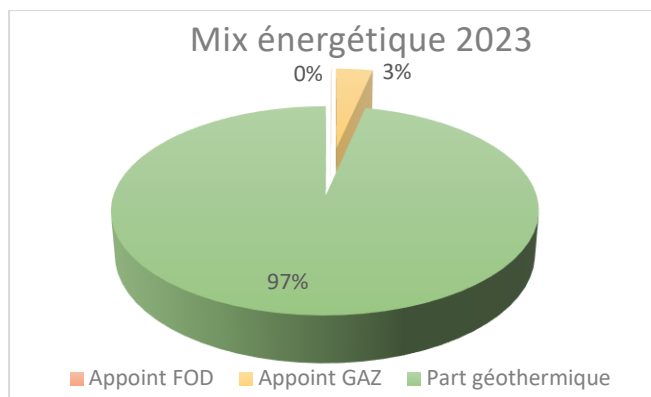
2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> Bonne disponibilité du triplet géothermal (12 jours d'arrêts pour opérations de maintenance) Excellent niveau de couverture (97%)
Mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> Acidifications des deux puits injecteurs pour améliorer la productivité du triplet
Avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> Fuite du réseau primaire fibre induisant une perte de service de 12h pour 3 résidences et 1 groupe scolaire
Juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> Diagraphie du puits producteur GSUC-3 réalisée, démontrant un état satisfaisant pour poursuivre l'exploitation à court/moyen terme Changement de pompe exhaurée immergée. Cette opération de maintenance préventive est classiquement réalisée par la profession lors de chaque opération de diagraphie producteur.
Novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> Signature de l'avenant n°4 à la Délégation de Service Public (DSP), permettant de stabiliser le terme R1 jusque la fin de la DSP, après une période de volatilité importante, liée aux indexations sur les marchés du gaz et de l'électricité

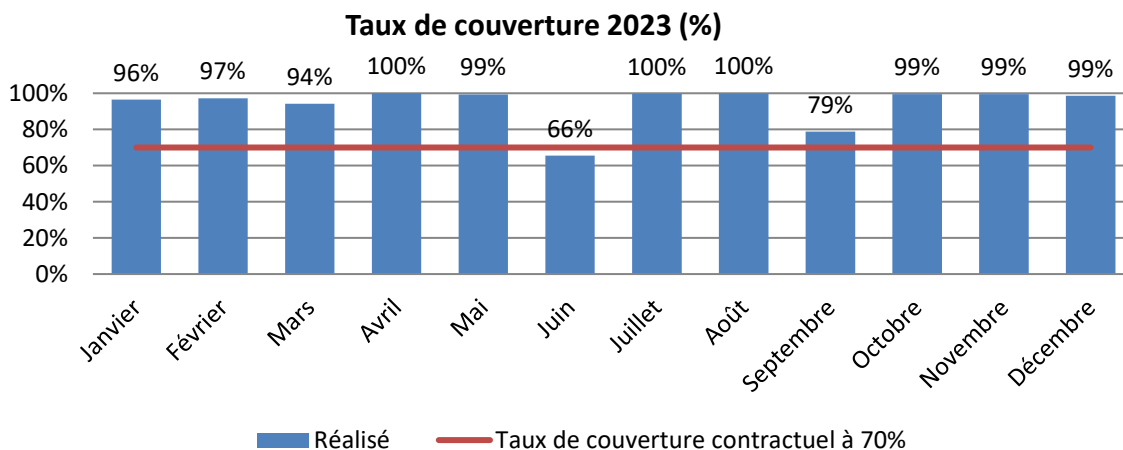
2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

Les données relatives à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire sont présentés ci-dessous :

Performance opérationnelle		Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	24 082	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	0	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	97	%
Performance environnementale	Pertes thermique du réseau	1 856	MWh
	Appoints d'eau	443	m ³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	



Le taux EnR à reste très élevé à 97% (au même niveau que 2022) grâce une exploitation optimisée du triplet géothermique. La rigueur climatique légèrement en baisse (-9% par rapport à 2023) aurait pu permettre de poursuivre l'amélioration du mix EnR, jusqu'à atteindre 1 ou 2 points de couverture géothermale supplémentaire. Mais cet effet favorable a été compensé par les 12 jours d'indisponibilité du triplet pour opérations de maintenance (acidifications puits injecteurs en mars et diagraphie producteur avec changement de pompe exhaure). Pour rappel, en 2022, le puits avait été disponible toute l'année à 100%.



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
☒ Centrale Géothermique	10 000 kW
☒ Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 3,4 kml
- Nombre de chambres de vannes : 17
- Matériau : inox pour le réseau géothermal, fibre et acier pour le réseau géothermique

Sous-stations

Le réseau dessert :

- sous-stations du réseau primaire : 25
- puissance souscrite totale : 26 695 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température

4 FAITS MARQUANTS 2023

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

Marché Temporaire

Le marché temporaire de la Ville de Sucy-en-Brie, installé en Janvier 2022 a été démonté en Juin 2023 après 18 mois d'implantation à toute proximité des trois têtes de puits. Son départ a permis, dès les jours qui ont suivi, de réaliser l'opération de diagraphie du puits producteur ainsi que le changement de la pompe exhaure immergée.

Arrêt de production géothermique

Deux arrêts de production géothermique sont à noter en 2023, en lien avec des opérations de maintenance :

- Acidification des deux puits injecteurs (1 journée d'arrêt – Mars 2023)
- Diagraphie du puits producteur et changement de la pompe exhaure immergée (11 jours d'arrêt – Juin 2023)

Le changement de pompe exhaure est une opération de maintenance préventive classiquement réalisée par la profession lors de chaque opération de diagraphie producteur.

Grâce à la production appoint-secours sur le réseau, ces opérations ont été sans incidence pour les usagers du réseau de chaleur.

Diagraphie GSUC-3

Cette année, en 2023, à la demande de la Ville de Sucy-en-Brie, la diagraphie du puits producteur a été réalisée en anticipation d'une année (la dernière datait de 2019 et cette opération règlementaire est à réaliser tous les cinq ans) afin de disposer d'un diagnostic le plus récent possible de l'état du puits, à l'approche de la consultation et désignation d'un nouveau délégataire dès 2025.

La diagraphie réalisée cette année montrent la présence de dépôts sur les tubages à l'origine de la dégradation du niveau dynamique, sur lesquels SOGESUB est intervenu de sorte de maintenir le niveau de production à un niveau satisfaisant. L'état général des installations constaté à cette occasion est cohérent avec la poursuite de l'exploitation sans difficulté majeure à court/moyen terme.

Fuite du réseau primaire fibre entre les chambres à vannes CVAP18 et CVAP20

Les abonnés suivants ont subis une coupure de service de 12h environ sur la journée du jeudi 13 Avril 2023 :

- Résidence Van Gogh (chauffage et eau chaude sanitaire)
- Résidence Fosse rouge + commerce Rond'Or (chauffage)
- Le groupe scolaire Fosse Rouge (chauffage)
- Résidence les Iris (chauffage)

Mise en conformité protection des tête de puits

Une obligation réglementaire non respectée et a été soulevée par la DRIEAT lors de son inspection de Novembre 2021. En l'occurrence, un habillage doit impérativement être trouvé autour des têtes de puits pour en empêcher l'accès, à minima dissuader d'y accéder.

Des discussions avaient déjà eu lieu avec l'architecte de la Ville en 2020 / 2021, sans parvenir à trouver de solution économiquement acceptable. La présence du marché temporaire en 2022 / 2023 a ensuite rendue impossible cette adaptation.

Cette opération de mise en conformité reste à réaliser.

4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

En 2022, le contexte géopolitique avait provoqué une hausse significative du prix des énergies et particulièrement celui des énergies fossiles.

Face à cette hausse des prix du gaz, à laquelle est exposée SOGESUB, l'Etat a mis en place un dispositif de bouclier tarifaire, en faveur de l'habitat collectif résidentiel. Il se décline au travers du décret n°2022-514 du 10 Avril 2022. ENGIE Solutions et sa filiale SOGESUB accompagnent le déploiement de ce dispositif via une plateforme dédiée <https://engiesolutions-demandecomensation.fr>

Cette compensation aux abonnés éligibles (les logements) a été versée par vagues avec un effet rétroactif jusqu'au 1er novembre 2021. Les vagues successives se sont ainsi structurées :

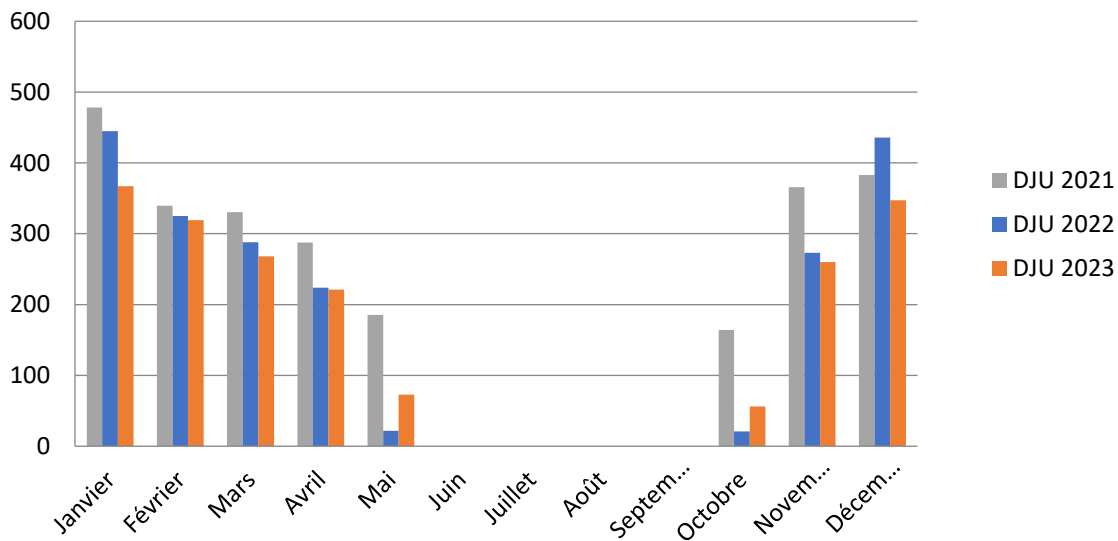
- Vague 1 : Novembre 2021 - Février 2022 → Avoirs versés en Juin 2022
- Vague 2 : Mars 2022 – Juin 2022 → Avoir versés en Janvier 2023
- Vague 3 : Juillet 2022 – Décembre 2022 → Avoir versés en Juillet 2023
- Vague 4 : Janvier – Juin 2023 → Avoir versés en Février 2024

4.3 CLIMATOLOGIE

En 2023, le nombre de DJU a été de 1911 (valeurs relevées à la station météorologique d'Orly). La date d'arrêt moyenne du chauffage a été le 10/05/2023 et la date de remise en service le 21/10/2023.

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l'année précédente 2 034 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).

Données climatiques en DJU (saison de chauffe)



On peut noter que l'année a été particulièrement marquée par une relative douceur, expliquant une sollicitation des appoints fossiles très faible.

5 TRAVAUX 2023

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009. Les opérations majeures effectuées sur ce triplet sont détaillées ci-dessous :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 de la pompe exhaure mise en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015
- Diagraphies réglementaires en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015
- Remplacement de la pompe exhaure en décembre 2017 suite à une panne
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en juin 2018
- Acidification de GSUC1 en juillet 2018
- Remplacement du TCTFP, curage, diagraphie et réparation de percements sur le producteur GSUC3 de juillet à septembre 2018, maintenance de la pompe exhaure
- Rechemisage du puits producteur GSUC3 entre mai et juillet 2019, remplacement de la pompe exhaure

- Acidification de GSUC2 en Janvier 2021
- Diagraphies réglementaires des puits injecteurs GSUC1 et GSUC2 en mai 2021
- Acidification des deux puits injecteur GSUC1 et GSUC2 en Mars 2023
- Changement pompe exhaure et TCTFP et Diagraphie réglementaire du puits producteur GSUC3 anticipée d'un an, en Juin 2023

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE

Après une forte dégradation entre 2019 et 2021, le niveau dynamique du puits d'exhaure GSUC-3 présente une stabilité depuis 2022.

Cette stabilité fait suite au remplacement du produit inhibiteur en juin 2021. Les résultats de la diagraphie du 23 juin 2023 montrent la présence de dépôts sur les tubages à l'origine de la dégradation du niveau dynamique. Les rabattements observés au quatrième trimestre 2023 présentent une amélioration vraisemblablement liée aux travaux de manœuvre du TCTFP.

Sur le quatrième trimestre, l'injectivité des puits se dégrade légèrement depuis l'opération d'acidification des puits début mars 2023.

Les performances des équipements de la boucle géothermale (pompe d'exhaure, échangeurs et pompe de réinjection) restent conformes aux données des constructeurs.

La valorisation énergétique du triplet au quatrième trimestre 2023 reste satisfaisante malgré la nécessité de maintenir 180 m³/h pour limiter la dégradation des puits.

5.3 TRAVAUX REALISES EN 2023

5.3.1 Puits producteur

Le triplet a été à l'arrêt du 19 au 29 juin 2023 afin de réaliser les travaux de manœuvre du groupe de pompage et du TCTFP. A cette occasion, la diagraphie réglementaire du puits de production a été enregistrée le 23 juin 2023 par la société SDP.

Le groupe de pompage et le TCTFP ont été remplacé par des équipements neufs. La colonne d'exhaure a été approfondie d'une longueur de 72 m (ajout de 12 tubes neufs GWE de 6m) afin de maintenir une production géothermale suffisante.

5.3.2 Puits injecteur

Les puits GSUC-1 et GSUC-2 ont fait l'objet d'une opération d'acidification du réservoir depuis la surface le 02 mars 2023

Les résultats de l'acidification montrent une amélioration de l'injectivité des deux ouvrages injecteurs avec néanmoins un gain moins important que l'acidification du puits GSUC-2 en 2021.

Les puits restent néanmoins dégradés si on compare les caractéristiques de 2023 à celle relevées en 2015 après les travaux de nettoyage et acidification avec appareil de forage.

Le puits GSUC-1 (ancien producteur) est l'ouvrage le moins performant en réinjection.

Les mesures de pression du quatrième trimestre montrent une reprise de la dégradation de l'injectivité des deux puits depuis l'acidification de mars 2023. La dégradation des pressions d'injection est en lien avec les conditions estivales de réinjection du fluide géothermal (plus faible débit et plus forte température d'injection)

5.3.3 Autres travaux

Aucune autre opération notable n'est à mettre en évidence en 2023.

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2023.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	Cite Verte A	3 323
5370000303	Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cite Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000327	LES TOILES	326
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENTS	214
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 661
Total		26 695

Une réévaluation de la puissance souscrite de la Cité Verte (Installations 5370000302 , 5370000303 et 5370000402) est en cours de discussion avec les abonnés à la suite des travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Cette réévaluation sera conclue en 2024 avec une prise d'effet rétroactive au 1^{er} Janvier 2023 tel que SOGESUB s'y est engagé.

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU

7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur l'année civile 2023 est visible ci-dessous :

	Géothermie			Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Production Géothermique	Production FOD	Production Gaz
Janvier	144 802	300	4 415	0	163
Février	126 427	262	3 721	0	109
Mars	121 915	212	2 959	2	183
Avril	140 117	232	2 835	0	1
Mai	112 184	189	685	0	5
Juin	83 074	143	324	0	170
Juillet	121 491	203	398	0	2
Août	102 030	168	339	0	0
Septembre	124 566	215	437	0	118
Octobre	139 889	227	1 386	0	7
Novembre	132 077	248	3 242	1	17
Décembre	157 765	319	4 357	0	62
Total	1 506 337	2 718	25 098	3	837

Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur	3 000
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	96,8%

La production de la géothermie a très bien fonctionné en 2023, permettant d'atteindre un taux de couverture de 97%, bénéficiant d'une rigueur climatique favorable, permettant de réduire très largement le recours à l'appoint au gaz, malgré l'arrêt technique de la boucle géothermale rendu nécessaire sur une durée de 11 jours pour conduire les opérations de maintenance.

Le taux de couverture de la géothermie réhaussé depuis les travaux de 2015 dans la centrale géothermique est donc toujours maintenu à un niveau élevé.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Cité Verte A (en MWh PCI entrée chaudière)												
166	110	175	3	5	194	2	0	95	7	16	60	833
Chaufferie Cité Verte B (en MWh PCI entrée chaudière)												
0	1	27	0	2	2	1	0	40	1	4	3	84
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Total												
167	111	205	3	7	196	2	0	136	8	21	63	920

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau pour l'année 2023 s'élèvent à 564 m3 dont 443 m3 ont servi à faire des appoints sur le réseau.

Les consommations relevés sur les compteurs pour les appoints d'eau sont visibles ci-dessous :

m3	Appoints Réseau
	Relèves en centrale + chaufferies
Janvier	40
Février	59
Mars	74
Avril	66
Mai	24
Juin	19
Juillet	18
Août	14
Septembre	26
Octobre	26
Novembre	51
Décembre	26
Total	443

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE

Aucun raccordement n'a été effectué en 2023.

Le dernier raccordement était en 2021, il s'agissait de l'immeuble « Clos Seigné » (39 Logements), le premier lot livré de la ZAC Centre Ville (Lot A) aménagé par la SADEV 94 et pour laquelle une convention de raccordement a été signée pour le raccordement de l'intégralité des lots.

Les raccordements des lots de cette ZAC s'étale sur plusieurs années jusqu'en 2026. Certains raccordements ont nécessité de dévoyer des tronçons du réseau actuel.

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

En 2023, l'avenant n°4 au contrat de concession a été conclu.

Au regard du contexte global lié au prix des énergies, les Parties se sont rencontrées et ont convenu qu'il y avait lieu de procéder à la modification de la clause d'indexation, afin que celle-ci soit plus représentative des évolutions actuelles du prix de l'électricité et donc du prix auquel la société concessionnaire SOGESUB achète l'électricité.

En effet, les parties avaient indexé le prix unitaire de la chaleur vendue sur le prix de l'électricité de l'indice « Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité \geq 36VA » publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment utilisé habituellement dans le secteur avant la crise énergétique. Toutefois, cet indice fondé sur des évaluations saisonnières, ne permet plus d'assurer dans ce contexte de très grande volatilité des prix une cohérence entre les charges supportées par le Délégué et la facturation aux abonnés de l'énergie.

Il a donc été envisagé de revoir l'indexation du terme R1énergie selon le coût d'achat par le Concessionnaire.

Une telle modification est parfaitement justifiée au regard de l'avis n°405540 de l'Assemblée générale du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

En effet, aux termes de celui-ci, l'Assemblée générale du Conseil d'Etat a expressément considéré que les Parties pouvaient modifier les conditions d'évolution des prix dès lors qu'une telle modification était justifiée par des circonstances imprévisibles dont les conséquences onéreuses excédaient ce qui pouvait être raisonnablement prévu et que la modification est proportionnée aux circonstances en cause.

Or, ces conditions apparaissent remplies dans le cas présent puisqu'une telle crise énergétique n'aurait pu être anticipée et que la nouvelle clause d'indexation ne vise qu'à assurer une corrélation raisonnable entre les tarifs et l'évolution des prix de l'électricité actuelle.

Par ailleurs, la loi Energie – Climat n°2019-1147 du 8 novembre 2019 prévoit l'extinction des tarifs régulés de vente de gaz naturel (TRVG) au 1er juillet 2023. Au regard de cette législation, le tarif appelé « B1 », servant à l'indexation du terme R1énergie, ayant vocation à disparaître, les Parties ont également redéfini dans cet avenant, le terme Gh employé dans la redevance R1énergie.

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaires pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont :

- Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d'AT avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêts}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2023 :

2023	TF	TG
SOGESUB	0	0

10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITÉ DU SERVICE

L'année 2023 s'est déroulée sans incident majeur.

La géothermie a été disponible toute l'année à l'exception de 11 jours, pour une maintenance programmée. Aucune coupure de service n'a été à déplorer pour les abonnés.

10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture géothermique supérieur de 97% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 25 GWh, ce qui représente la circulation évitée d'environ 3000 véhicules par an.

Le contenu CO₂ du réseau pour l'année 2023 est de **0,008 kg de CO₂/kWh vendu**.

10.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles règlementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des derniers contrôles périodiques effectués sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2**.

Par ailleurs, lors son inspection en Novembre 2021, la DRIEAT avait indiqué :

« Le titulaire doit délimiter une zone autour des têtes de puits à l'intérieur de laquelle les risques inhérents à d'éventuelles ruptures d'équipements sont susceptibles de donner lieu à des fuites incontrôlées de fluide géothermal à une température pouvant occasionner des brûlures aux personnes.

Il doit la délimiter par des dispositifs appropriés interdisant l'accès à cette zone à toute personne non autorisée. Le titulaire procède de même lors de travaux.

Ce point a déjà fait l'objet de constat en 2013 et 2017. Les plates-formes d'accès au tête de puits sont situées sur un lieu où le stationnement de véhicules est possible. Aucune signalisation ni mesure physique n'empêche le stationnement ou la circulation de véhicules sur les platesformes.

Des dispositions simples peuvent être mises en place. Compte-tenu de la récurrence de ce constat, des actions de mise en conformité sont donc attendues rapidement, afin également de garantir l'accès aux têtes de puits en cas de nécessité d'intervention. »

Très peu de temps après cette inspection, la Ville avait déployé son marché temporaire au droit des têtes de puits, rendant cette adaptation impossible.

Cette opération de mise en conformité reste à présent à réaliser.

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance programmée, nous prévenons les abonnés par mail en indiquant l'objet et les dates de la coupure que nous cherchons à réduire au maximum.

Dans le cas d'interruption non programmée, nous nous efforçons de prévenir les abonnés par mail et de relayer l'information sur notre site internet : <https://www.rezomee.fr/reseau-chaaleur-sucy/>

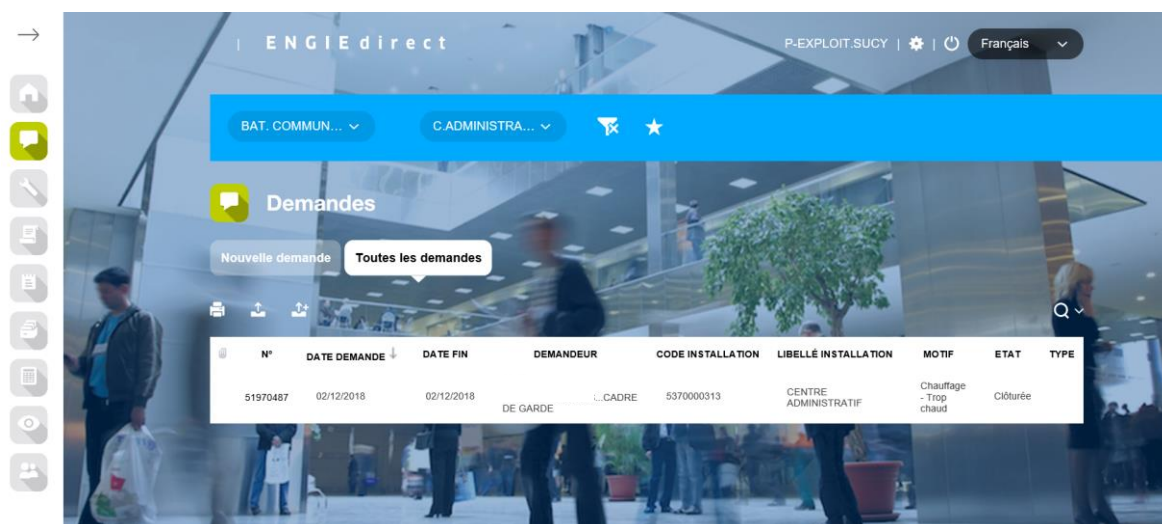
11.2 TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur demande de dépannage, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Le numéro de téléphone pour ces demandes est le 0 811 20 20 24, accessible 24h/24, 7j/7.

Il a été proposé aux abonnés qui le souhaitent un accès à un espace client dédié via la plateforme ENGIE Direct : cette plateforme permet de consulter les factures et de réaliser des demandes d'intervention en ligne, sans passer par le numéro d'appel.

L'interface utilisateur de la plateforme ENGIE Direct est la suivante :



11.3 VISITES PEDAGOGIQUES

En 2023, aucune visite pédagogique n'a été conduite.

En Novembre 2022, 2 classes soit 60 enfants de CM1 de la ville de Sucy-en-Brie avaient visité notre centrale géothermique.

Ces visites pédagogiques ont pour but de sensibiliser les jeunes générations aux énergies renouvelables en s'appuyant sur une infrastructure présente sur leur commune. Ils ont pu découvrir toute la chaîne de cette énergie vertueuse : du puisage de l'eau géothermale à la valorisation en chaleur dans les logements.

12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan fiscal est présenté en **annexe 10**.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 902 k€. Le détail des immobilisations est présenté **en annexe 3**.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 33 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 658 k€
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques (TVA, dégrèvements à prévoir) : 228 k€

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2023 à – 4 691 k€, en baisse de 631 k€ par rapport à l'année 2022, essentiellement en raison du résultat de l'exercice.

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (571 k€ pour 2023).

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 4**.

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Préambule

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2023, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **2610 k€ HT** répartis comme suit :

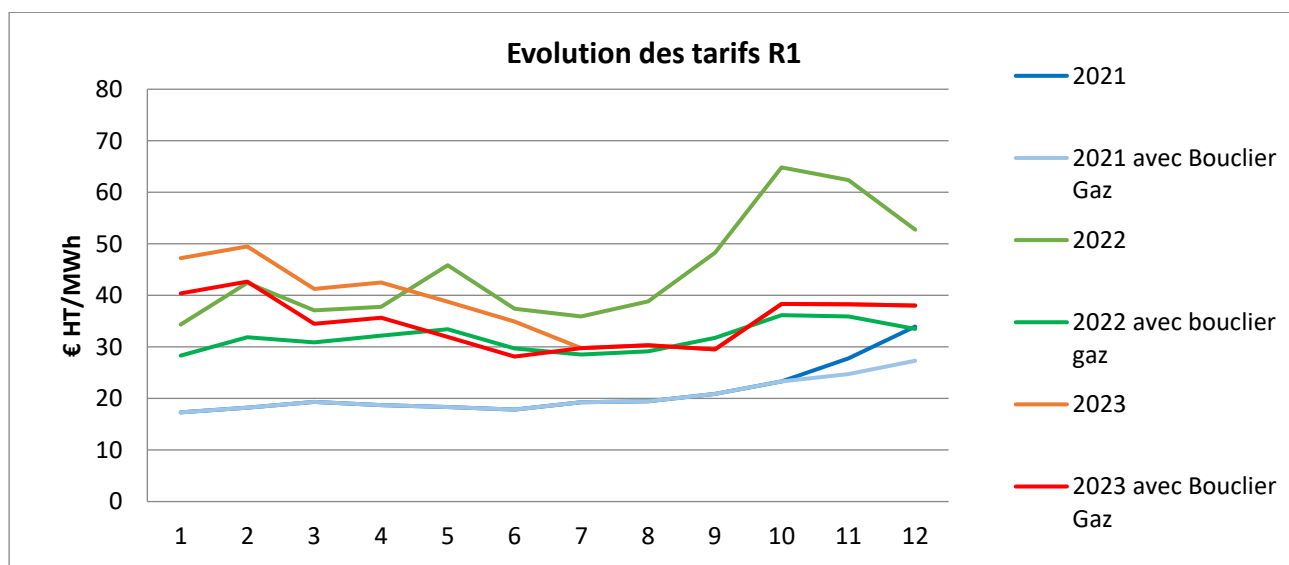
- **R1 : 1 077 k€ HT**

Le prix moyen (hors bouclier tarifaire) est ainsi de 44,73 € HT/MWh contre 44,96 € HT/MWh l'an passé, soit une situation quasi à l'équilibre (-0,5%).

A noter que les ventes R1 contiennent la refacturation de l'électricité de la Cité Verte propre aux résidences et prélevée sur les compteurs de SOGESUB. Le tarif de l'électricité étant haussier entre 2023 et 2022, cet effet impacte l'analyse d'évolution du tarif. Une fois cet effet corrigé, le R1 est en réalité en baisse de 2,7% sur l'année (hors bouclier tarifaire).

Dans un contexte toujours volatile du prix des énergies, les indices reflétant les prix de l'électricité s'établissait à un niveau en moyenne 66% plus élevé qu'en 2022 (justifiant le déclenchement d'un bouclier tarifaire électrique par le gouvernement). Cet effet a été compensé par un indice gaz de retour à un niveau plus raisonnable (-40% qu'en 2022 en moyenne) mais toujours élevé.

L'évolution du R1 sur les 3 derniers exercices figure ci-dessous :



Face à cette hausse des prix du gaz, l'Etat a mis en place un dispositif de bouclier tarifaire, en faveur de l'habitat collectif résidentiel. Il se décline au travers du décret n°2022-514 du 10 Avril 2022. ENGIE Solutions et sa filiale SOGESUB accompagnent le déploiement de ce dispositif via une plateforme dédiée <https://engiesolutions-demandecomensation.fr>

Cette compensation aux abonnés éligibles (les logements) a été versée par vagues avec un effet rétroactif jusqu'au 1er novembre 2021. Les vagues successives se sont ainsi structurées :

- Vague 1 : Novembre 2021 - Février 2022 → Avoirs versés en Juin 2022
- Vague 2 : Mars 2022 – Juin 2022 → Avoir versés en Janvier 2023

- Vague 3 : Juillet 2022 – Décembre 2022 → Avoir versés en Juillet 2023
- Vague 4 : Janvier – Juin 2023 → Avoir versés en Février 2024

Sur les six mois de l'année civile 2023, le bouclier tarifaire gaz a permis de restituer 88.694€ aux abonnés sous forme d'avoirs.

Un bouclier tarifaire électricité a ensuite été déployé pour couvrir les évolutions conséquentes de l'année civile 2023. Au moment de la rédaction du présent rapport, les avoirs étant toujours en cours de distribution, aucun bilan ne peut être dressé à ce stade.

- **R2 : 1 532 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 57,41 € HT/kW contre 55,81 € HT/kW sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,9 % due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**. L'évolution des indices et des tarifs est visible en **annexe 9**.

Le prix moyen de vente de la chaleur aux abonnés est sur cet exercice de **108,36€ HT/MWh, soit 114,32€ TTC/MWh. Le prix moyen est en hausse de 1,7% par rapport à l'exercice précédent.** Concernant les abonnés éligibles (les logements – Voir Annexe 6) au bouclier tarifaire gaz déployé par l'Etat, ceux-ci ont bénéficié d'un prix global de la chaleur après avoir, à **108,246 TTC/MWh sur l'année 2023**. Après restitution intégrale du bouclier tarifaire électricité, cette valeur sera ramenée à un niveau inférieur.

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2023 s'élève à 3 k€.

Autres produits

Ce poste représente les droits de raccordement lissés sur la durée de la DSP, compensé de l'avoir provisionné en 2023 pour la baisse de puissance souscrite de la Cité Verte. Accord finalement conclu en 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2023.

Son total s'élève à une valeur négative de -33k€ pour l'exercice 2023.

Travaux

Ce poste représente les produits liés aux travaux, en attendant la mise en immobilisation et le lissage des droits de raccordement. Ce poste est donc compensé par le montant « charges travaux » pour le même montant. Il est nul en 2023 dans le contexte d'une absence de nouveau raccordement.

12.2.3 Charges d'exploitation

Energie primaire

L'exercice 2023 présente par rapport à 2022 une hausse de 152% des charges d'énergie primaire et ce, dans un contexte de relatif équilibre des volumes de chaleur produits (-1%).

Ceci s'explique essentiellement par la très forte hausse du prix de l'électricité consommée pour assurer la production géothermale. Ces charges ont été multipliées par 2,7 entre 2022 et 2023.

Eau et produits de traitement

Les consommations d'eau et de traitement d'eau sont à l'équilibre par rapport à l'exercice précédent.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2023, le montant des dépenses GER s'élève à **506 k€**.

Il est à noter ces dépenses sont en très fortes hausse du fait de la réalisation de la diagraphie règlementaire du puits exhaure, associée à un changement intégral du TCTFP et du Groupe Electro-pompe Immergé (GEI). Cette opération réalisée traditionnellement tous les cinq ans a été anticipée d'un an (la dernière datait de 2019), en vue de la fin de la Délégation de Service Publique.

Voici les chantiers majeurs impactant l'exercice (certains chantiers s'étalent sur plusieurs années car les factures des fournisseurs et prestataires sont envoyées avec beaucoup de retard) :

- Changement Pompe Exhaure + Diagraphie Puits Producteur GSUC3 : 397 k€
- Réparation fuite sur réseau entre chambres de vannes CVAP18 et CVAP20 : 27 k€
- Acidifications puits réinjecteurs GSUC-1&2 : 26 k€
- Remplacement plaques d'un échangeur géothermal : 22 k€

Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**.

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				RECETTE			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Remboursement assurances	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
2018	1 247 859	652 064	-281 911	1 618 012	37 832	65 909	103 741	-928 116	-586 155	-3 225 524
2019	56 561	1 433 286	-349 423	1 140 424	38 335	66 785	105 120	331 197	-1 366 501	-4 260 828
2020	26 544	315 835	-676 799	-334 420	39 012	67 965	106 977	12 468	428 929	-3 819 430
2021	925	177 794		178 719	40 038	69 752	109 790	39 113	-108 042	-3 888 360
2022	5 605	46 078		51 683	42 756	74 488	117 244	37 151	28 410	-3 753 869
2023	32 243	473 591		505 834	43 981	76 621	120 602	11 738	-396 970	-4 273 592
Total	2 733 288	6 117 778	-2 414 058	6 437 008	571 339	1 042 037	1 733 977	-380 710	-4 322 321	-4 208 031

Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%

Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%

Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.

Il apparaît que le solde du compte est négatif depuis 2008.

Le rechemisage du puits producteur en 2019 a marqué la fin des très grosses dépenses sur les puits, mais le solde négatif ne pourra pas être rattrapé d'ici la fin de la DSP.

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2023, à **29 k€**, dont 18 k€ pour la SAF Environnement.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Solutions pour l'exploitation s'élève à **189 k€** pour l'exercice 2023.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2023 a été la suivante :

- Mohamed BOUKHRISS : Responsable d'Equipe d'Exploitation
- Kévin ANTUNES : contremaître
- Robert LOZINA : technicien
- Mohamed ACHACHE : technicien

Deux personnes interviennent en soutien de l'équipe d'exploitation sur les sujets d'efficacité énergétique, de suivi règlementaire, de ressources humaines, de gestion de travaux, de gestion du contrat, de relationnel client :

- Badr DIDI : ingénieur d'exploitation
- Johan DUMAINE : Responsable de Département

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2023, d'un montant de **59 k€** (annexe 8).

Amortissement de caducité

La non homologation du protocole portant avenant 4 a pour conséquence de revoir la chronique des amortissements pour l'exercice 2019 et les exercices suivants. Les charges d'amortissement valent **661 k€** sur l'exercice.

Le tableau des amortissements est présenté en annexe 3. La baisse des amortissements par rapport à l'exercice précédent s'explique par les deux impairment passés successivement en 2021 et en 2022.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 3 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 388
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013	65 400	101 075	0
2014	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007
2018	60 262	98 452	11 817
2019	53 643	39 401	26 059
2020	53 525	37 425	42 159
2021	55 313	71 068	26 405
2022	50 449	4 472	72 382
2023	53 901	3 150	123 133

Dotations aux amortissements industriels (Impairment)

En 2021, puis de nouveau en 2022, les Commissaires aux Comptes ont demandé que les capitaux de SOGESUB soient dépréciés en raison de l'absence d'équilibre entre les investissements réalisés et le résultat de la DSP qui est largement déficitaire.

Il en résulte une perte financière (impairment) de **580 000€ en 2021, puis de 169 000€ en 2022**, en contrepartie desquelles, SOGESUB bénéficie d'une économie d'amortissement jusqu'à la fin de la DSP de :

- 193 334€ tous les ans à partir de l'exercice 2022
- 56 334€ tous les ans à partir de l'exercice 2023

L'opération est donc neutre sur la durée du contrat.

Frais de fonctionnement :

Ce poste s'élève à **151 k€** prend en compte les éléments suivants :

- **Frais de siège :**
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc
- **Frais généraux :**
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- **Impôts & Taxes (hors IS) dont la CET**

Charges financières

Les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en fin d'exercice 2023 est de **-552 k€**.

Ce résultat est de nouveau fortement négatif, après un exercice 2022 favorable. Le résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP en 2008 évolue donc à un total de **-4 491k€**, comme précisé en annexe 5. Les ventes cumulées s'élèvent à **30 058k€**.

Ainsi, le ratio résultat cumulé sur ventes cumulées vaut **-14,9%**, démontrant le déséquilibre économique de la délégation de service public. Ce déséquilibre a augmenté depuis l'année 2018. Il ne pourra se résorber d'ici la fin du contrat en l'état actuel des choses.

12.3 NOTE COMPLEMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Solutions. SOGESUB a confié à Engie Solutions l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Solutions met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

Après un bon exercice 2022, l'exercice 2023 connaît à nouveau de fortes pertes marquées par deux effets principaux :

- Une maintenance règlementaire à 400k€ à partir d'un solde GER déjà largement négatif
- Des charges d'électricité pour la production géothermale en hausse de 266%

Néanmoins, l'exercice est marqué par une couverture de la géothermie toujours très élevée témoignant de la bonne disponibilité des ouvrages, ce qui témoigne de l'engagement des équipes pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable et locale.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

N° installation	Nom installation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
5370000302	CITE VERTE A	419	356	316	296	100	73	65	51	87	175	320	434	2 692
5370000303	CITE VERTE B	557	434	307	306	97	69	64	51	84	186	353	480	2 988
5370000304	RES LES MONROIS	296	272	214	190	4					65	204	292	1 537
5370000305	JARDINS DE SUCY	140	118	98	90	31	18	17	13	23	45	105	135	833
5370000306	RPA CITE VERTE	142	119	105	97	45	14	13	9	16	49	98	157	864
5370000307	FOSSE ROUGE	1 445	1 212	970	863	21					360	1 047	1 393	7 311
5370000308	GS CITE VERTE	70	50	49	37	5	3	2	2	3	10	49	68	348
5370000309	GS FOSSE ROUGE	68	49	35	25						8	51	63	299
5370000311	CHATEAU	40	29	22	16							22	31	160
5370000313	C.ADMINISTRATIF	27	22	14	8						3	17	25	116
5370000314	HAUTE MAISON	13	11	7	5						2	8	12	58
5370000316	RES VAL DE MARN	294	247	219	181	61	42	42	32	53	102	214	280	1 767
5370000317	RES LES IRIS	33	30	23	18	5					7	22	33	171
5370000318	SYMPHONIE A	16	12	8	7	3					2	12	17	77
5370000319	SYMPHONIE B-C	39	33	25	20	7					3	29	38	194
5370000320	CLOS PACY	171	147	124	103	47	31	33	24	45	62	126	172	1 085
5370000321	SALLE POIRIER	37	29	17	12						3	18	24	140
5370000322	MEDIATHEQUE	35	29	24	22							21	26	157
5370000323	FOYER DELAYAT	10	9	6	3						1	7	10	46
5370000324	BATS A-B-C-D	73	61	54	48	24	17	17	12	22	28	57	75	488
5370000325	BATS E-F	32	28	23	21	8	6	6	4	8	12	23	32	203
5370000326	JARDINS V.GOGH	80	66	65	44	2	2	55	10	18	29	66	86	523
5370000327	LESTOILLES	69	64	55	47	16	12	13	9	15	19	40	70	429
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENT	38	35	29	26	16	8	8	6	10	12	28	34	250
5370000402	CVA LOGIREP	210	178	158	148	50	37	32	26	43	87	160	217	1 346
	Total	4 354	3 640	2 967	2 633	542	332	367	249	427	1 270	3 097	4 204	24 082

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE
A	Verification des extincteurs	23/11/2022
10A	Contrôle periodique des installations de combustion (ICPE 2910 DC) CVA	23/09/2020
10A	Contrôle periodique des installations de combustion (ICPE 2910 DC) CVB	23/09/2020
10A	Contrôle periodique des installations de combustion (ICPE 2910 DC) Fosse Rouge	23/09/2020
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quiquennale	23/06/2023
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy2	18/05/2021
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy1	18/05/2021
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	23/05/2024
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	22/12/2023
2A	Mesures des émissions atmosphériques CVA	15/11/2022
2A	Mesures des émissions atmosphériques CVB	14/11/2022
2A	Mesures des émissions atmosphériques Fosse Rouge	14/11/2022
3A	Contrôle des émissions sonores	16/11/2022
3A	Contrôle des rejets aqueux	10/05/2023
A	Ramonage des chaudières	02/10/2023
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités électriques Centrale	17/02/2023
A	Vérification conformités électriques Fosse Rouge	09/03/2023
A	Vérification conformités électriques CVB	17/02/2023
A	Vérification conformités électriques CVA	17/02/2023

Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements

Désignation de l'immobilisation	Valopt déb ex	Amo début ex	Entrée	Sortie	Transfert	not.exerci	Amort. cumulé	Val.compt.act.	CAP actuels	CAP actuels
NOUVEAU PUIT DE GEOTHERMIE	6 713 764,17	932 467,23	-5 781 296,94	0,00	0,00	0,00	-466 233,62	-6 247 530,56	466 233,61	6 713 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE RETRAITE AU RESEAU GEOT	6 536,78	966,97	-5 569,81	0,00	0,00	0,00	-483,49	-6 053,30	483,48	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DE MARNE	170 637,59	30 417,67	-140 219,92	0,00	0,00	0,00	-15 208,84	-155 428,76	15 208,83	170 637,59
POSE CLOTURE GRILLAGE	11 746,00	1 877,04	-9 868,96	0,00	0,00	0,00	-941,10	-10 810,06	935,94	11 746,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SYMPHONIE LOT A SUCY ES	133 936,00	13 437,74	-120 498,26	0,00	0,00	0,00	-12 772,85	-133 271,11	664,89	133 936,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SYMPHONIE LOT B&C SUCY	71 816,00	7 217,07	-64 598,93	0,00	0,00	0,00	-6 859,98	-71 458,91	357,09	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES IRS SUCY EST	87 950,00	9 578,45	-78 371,55	0,00	0,00	0,00	-8 485,76	-86 857,31	1 092,69	87 950,00
CHAUFFERIE CITE VERTE B	397 011,29	64 330,54	-332 680,75	0,00	0,00	0,00	-32 165,27	-364 846,02	32 165,27	397 011,29
RACCORDEMENT DU CLOS DE PACY	122 290,75	19 918,43	-102 372,32	0,00	0,00	0,00	-9 959,22	-112 331,54	9 959,21	122 290,75
RACCORDEMENT MAISON DES SENIORS	10 188,41	1 650,91	-8 537,50	0,00	0,00	0,00	-825,46	-9 362,96	825,45	10 188,41
RESEAU ANTEENNE PRINCIPALE EXT SUCY OUEST	496 893,78	80 919,77	-415 974,01	0,00	0,00	0,00	-40 459,89	-456 433,90	40 459,88	496 893,78
RESEAU MEDIANE QUE SOUS STATION SUCY OUEST	8 686,41	1 407,51	-7 278,90	0,00	0,00	0,00	-703,76	-7 982,66	703,75	8 686,41
RESEAU JEAN MARIE POIRIER SOUS STATION SUCY OUEST	13 260,41	2 148,69	-11 111,72	0,00	0,00	0,00	-1 074,35	-12 186,07	1 074,34	13 260,41
REHABILITATION DU PUIS GEOTHERMIQUE INJECTEUR	1 340 763,76	231 009,51	-1 109 754,25	0,00	0,00	0,00	-115 504,76	-1 225 259,01	115 504,75	1 340 763,76
CREATION ET MEP DEBIT METRE GEOTHERMAL PUIS N°2	9 157,55	1 852,61	-7 304,94	0,00	0,00	0,00	-927,58	-8 232,52	925,03	9 157,55
MISE EN CONFORMITE CUVES FLOU	42 438,18	7 858,91	-34 579,27	0,00	0,00	0,00	-3 929,46	-38 508,73	3 929,45	42 438,18
MEP NOUVELLE GTC	12 386,12	2 502,25	-9 883,87	0,00	0,00	0,00	-1 251,13	-11 135,00	1 251,12	12 386,12
ADAPTATION VANNE PUIS INJECTEUR	22 675,00	3 937,48	-18 737,52	0,00	0,00	0,00	-2 632,20	-21 369,72	1 305,28	22 675,00
ADAPTATION SOUPAPE SECURITE GEO	4 442,00	952,08	-3 489,92	0,00	0,00	0,00	-476,69	-3 966,61	475,39	4 442,00
RACCORDEMENT SOUS STATIONS A ET F	190 269,41	41 793,08	-148 476,33	0,00	0,00	0,00	-20 925,20	-169 401,53	20 867,88	190 269,41
CURAGE PUIS SUCY1 ET SUCY 2	341 295,21	63 572,42	-277 722,79	0,00	0,00	0,00	-33 054,04	-310 776,83	30 518,38	341 295,21
RENOVATION CENTRALE DE GEOTHERMIE	1 205 159,29	291 372,71	-913 786,58	0,00	0,00	0,00	-145 686,36	-1 059 472,94	145 686,35	1 205 159,29
MATELAS ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 165,00	2 262,97	-6 902,03	0,00	0,00	0,00	-1 131,49	-8 033,52	1 131,48	9 165,00
SOUS STATION VAN GOGH	90 854,00	24 722,21	-66 131,79	0,00	0,00	0,00	-12 361,11	-78 492,90	12 361,10	90 854,00
ECHANGEURS	32 695,00	0,00	-32 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 695,00	0,00	32 695,00
TUBE ACIER 10/07/1989	21 279,00	0,00	-21 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 279,00	0,00	21 279,00
RADIATEURS 01/09/1987	4 565,61	0,00	-4 565,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 565,61	0,00	4 565,61
SOUS STATION LES TOILLES	108 975,50	43 590,20	-65 385,30	0,00	0,00	0,00	-21 795,10	-87 180,40	21 795,10	108 975,50
RAC CLOS SEVIGNE CH 2868498	74 198,50	43 021,19	-31 177,31	0,00	0,00	0,00	-22 116,53	-53 293,84	20 904,66	74 198,50
DEVUEMENT ZAC COEUR VILLE CH 3244229-3292680	147 004,00	103 224,92	-43 779,08	0,00	0,00	0,00	-53 442,69	-97 221,77	49 782,23	147 004,00
	11 902 040,72	2 028 010,56	-9 874 030,16	0,00	0,00	0,00	-1 031 407,93	-10 905 438,09	996 602,63	11 902 040,72

Annexe 4 Compte d'exploitation

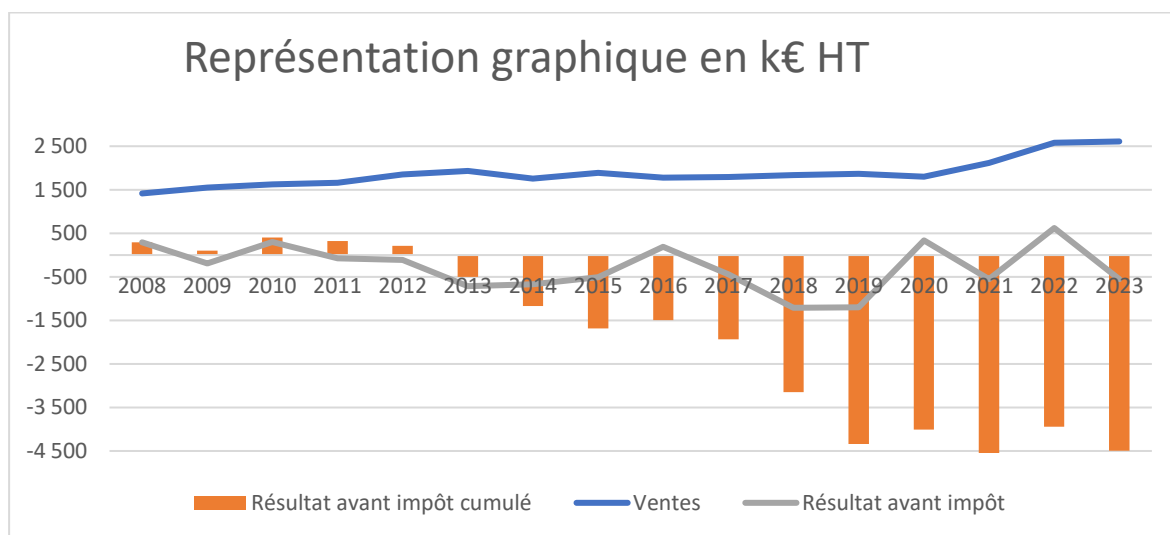
	2021	2022	2023	Ecart 2022/ 2023
Produits				
Ventes R1	724	1 088	1 077	-1%
Nb de MWh vendus	30 817	24 205	24 082	-1%
Prix moyen R1 € HT/MWh	23,50	44,96	44,73	-0,5%
Ventes R2	1 395	1 490	1 532	3%
Nb de kW souscrits	26 695	26 695	26 695	0%
Prix moyen R2 € HT/kW	52,26	55,81	57,41	2,9%
Sous-total ventes	2 119	2 578	2 610	1%
Reprise de prov. GER	90	4	3	-30%
Autres produits	107	176	-33	-119%
Travaux	74	147	0	-100%
Total Produits	2 390	2 905	2 580	-11%
Charges d'exploitation				
Energie primaire	-387	-413	-1 039	152%
Achat d'électricité géothermie	-209	-241	-884	266%
Qté (MWhé)	2 928	3	3	-10%
Achat de gaz	-130	-143	-88	-38%
Qté (MWh PCS)	2 233	873	837	-4%
Achat de FOD	-13	-1	0	-67%
Qté (MWh PCI)	379	8	3	-67%
Achat d'électricité chaufferies	-35	-28	-67	136%
Qté (MWhé)	219	195	201	3%
Régul. exercices antérieurs	0	0	0	0%
Eau et produits de traitement	-56	-74	-74	0%
Eau	-7	-17	-7	-60%
Inhibiteur de corrosion et traitement	-49	-57	-67	18%
Fournitures d'entretien	-30	-16	-19	21%
Sous-traitance	-104	-93	-73	-22%
Ramonages	-7	0	-4	0%
Contrôle install. électriques	0	-6	1	-113%
Contrôle install. thermiques	0	0	-11	#DIV/0!
Compteurs d'énergie	-3	0	0	-100%
Extincteurs	-3	-2	0	-114%
Traitement de l'annulaire	0	0	0	#DIV/0!
Entretien chambres à vannes	0	0	0	#DIV/0!
GTC	0	0	-4	#DIV/0!
Sous-traitance géothermie	-30	-44	-33	-26%
Autre sous-traitance	-34	-7	-9	35%
Géoréseaux	-7	-6	-4	-34%
Déchets	0	-4	0	-100%
Télécommunication	-4	-5	-2	-54%
GER Dépenses réelles	-179	-52	-506	879%
GE	0	0	0	0%
RN	0	0	0	0%

	2021	2022	2023	Ecart 2022/ 2023
Produits				
Assurances	-21	-26	-29	14%
SAF	-16	-17	-18	5%
RC + PE + BM	-6	-9	-11	31%
Autres charges (dont travaux)	-74	-147	0	
Charges de personnel	-182	-184	-189	2%
Rémunération du personnel	-121	-122	-126	3%
Charges sociales	-61	-62	-63	2%
Renfort en interim	0	0	0	0%
Charges de gestion courante	-41	-39	-59	49%
Redev. d'occup. domaine public	-35	-37	-59	60%
Redevance pour frais de contrôle	0	0	0	
Autres charges	-5	-3	0	-100%
Dotation aux amortissements et provisions	-1 480	-869	-715	-18%
Amortissement de caducité	-845	-650	-661	2%
Dotation aux amort. industriels	-580	-169	0	-100%
Dotations aux provisions pour GE	0	0	0	0%
Dotations aux provisions pour RN	-55	-50	-54	7%
Autres dotations aux provisions	0	0	0	-100%
Total Charges	-2 554	-1 914	-2 703	41%
Marge Brute	-164	991	-123	
Frais de siège	-118	-120	-123	3%
Assistance technique	-37	-37	-37	0%
Assistance administrative	-81	-83	-86	4%
Frais généraux	-14	-14	-12	-14%
Frais de comm. et d'information des usagers	0	-6	-2	-67%
Taxe professionnelle	0	0	0	0%
Autres impôts	-29	-39	-15	-62%
Total Frais Généraux	-162	-178	-151	-15%
Résultat d'exploitation	-326	813	-274	
Produits financiers	0	0	0	
Charges financières	-227	-191	-278	45%
Résultat avant impôts	-553	621	-552	
IS (34,43%)	0	0	0	
Participation salariés	0	0	0	
Résultat net	-553	621	-552	

Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP

k€ HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ventes	1 415	1 551	1 624	1 663	1 849	1 930	1 753	1 889
Résultat avant impôt	294	-195	302	-76	-110	-717	-672	-512
Ventes cumulées	1 415	2 966	4 590	6 253	8 102	10 032	11 785	13 674
Résultat avant impôt cumulé	294	99	401	325	215	-502	-1 174	-1 686

k€ HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ventes	1 777	1 796	1 837	1 865	1 803	2 119	2 578	2 610
Résultat avant impôt	191	-439	-1 211	-1 197	335	-553	621	-552
Ventes cumulées	15 451	17 247	19 084	20 949	22 752	24 871	27 449	30 058
Résultat avant impôt cumulé	-1 495	-1 934	-3 145	-4 343	-4 007	-4 560	-3 939	-4 491



Annexe 6 Tarifs par abonné

N° installation	Nom installation	R1				R2			Total			
		Conso en MWh	CA en € HT	PU moyen avant bouclier (€/MWh)	PS en kW	CA en € HT	PU moyen (€/kW)	CA en € HT	PU moyen avant bouclier (€/MWh)	PU moyen avant bouclier (€/MWh)	TTC/MWh)	Bouclier Tarifaire Gaz (€TTC)
5370000302	AFUL Cite Verte A	2 692	149 993,93 €	55,72 €	3 323	190 756,82 €	57,41 €	340 750,75 €	126,58 €	133,54 €	-10 648,64 €	129,59 €
5370000303	AFUL Cite Verte B	2 988	139 002,68 €	46,52 €	3 669	210 618,93 €	57,40 €	349 621,61 €	117,01 €	123,44 €	-12 076,98 €	119,40 €
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 537	65 727,86 €	42,76 €	1 585	90 986,92 €	57,40 €	156 714,78 €	101,96 €	107,57 €	-6 659,39 €	103,24 €
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	833	34 508,81 €	41,43 €	702	40 298,29 €	57,40 €	74 807,10 €	89,80 €	94,74 €	-3 377,46 €	90,69 €
5370000306	RPA "Cite Verte"	864	35 915,67 €	41,57 €	580	33 294,90 €	57,41 €	69 210,57 €	80,10 €	84,51 €		108,19 €
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 311	326 592,33 €	44,67 €	7 880	452 351,39 €	57,40 €	778 943,72 €	106,54 €	112,40 €	-30 779,21 €	108,19 €
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	348	14 687,37 €	42,21 €	520	29 850,61 €	57,41 €	44 537,98 €	127,98 €	135,02 €		
5370000309	GS "Fosse Rouge"	299	12 764,21 €	42,69 €	545	31 285,73 €	57,41 €	44 049,94 €	147,32 €	155,43 €		
5370000311	Château de Sucy	160	6 914,99 €	43,22 €	400	22 962,01 €	57,41 €	29 877,00 €	186,73 €	197,00 €		
5370000313	Centre Administratif	116	4 985,24 €	42,98 €	420	24 110,08 €	57,40 €	29 095,32 €	250,82 €	264,62 €		
5370000314	Château de Haute Maison	58	2 492,42 €	42,97 €	215	12 342,08 €	57,41 €	14 834,50 €	255,77 €	269,83 €		
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 767	72 993,60 €	41,31 €	1 625	93 283,13 €	57,41 €	166 276,73 €	94,10 €	99,28 €	-7 123,36 €	95,25 €
5370000317	Résidence "Les Iris"	171	7 296,83 €	42,67 €	200	11 480,99 €	57,40 €	18 777,82 €	109,81 €	115,85 €		
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	77	3 267,31 €	42,43 €	103	5 912,71 €	57,40 €	9 180,02 €	119,22 €	125,78 €	-313,87 €	121,70 €
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	194	8 275,87 €	42,66 €	235	13 490,17 €	57,40 €	21 766,04 €	112,20 €	118,37 €	-846,06 €	114,01 €
5370000320	Rés. "Le Clos de Paey"	1 085	44 399,82 €	40,92 €	712	40 872,37 €	57,41 €	85 272,19 €	78,59 €	82,91 €	-4 250,82 €	79,00 €
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	140	6 094,54 €	43,53 €	250	14 351,26 €	57,41 €	20 445,80 €	146,04 €	154,07 €		
5370000322	Médiathèque Municipale	157	6 787,51 €	43,23 €	150	8 610,78 €	57,41 €	15 398,29 €	98,08 €	103,47 €		
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Seniors)	46	1 974,26 €	42,92 €	150	8 610,78 €	57,41 €	10 585,04 €	230,11 €	242,77 €		
5370000324	Rés. Côte Château - Bât. A/B/C/D et F	488	19 827,09 €	40,63 €	490	28 128,44 €	57,40 €	47 955,53 €	98,27 €	103,67 €	-1 890,01 €	99,80 €
5370000325	Rés. Côte Château - Bât. E/F	203	8 327,40 €	41,02 €	210	12 055,07 €	57,41 €	20 382,47 €	100,41 €	105,93 €	-805,14 €	101,96 €
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	523	21 063,07 €	40,27 €	530	30 424,65 €	57,41 €	51 487,72 €	98,45 €	103,86 €	-1 767,20 €	100,48 €
5370000327	Rés Les Toiles	429	17 706,12 €	41,27 €	326	18 714,03 €	57,41 €	36 420,15 €	84,90 €	89,56 €	-1 794,49 €	85,38 €
5370000328	Lot A - 38 Logements	250	10 237,58 €	40,95 €	214	12 284,66 €	57,40 €	22 522,24 €	90,09 €	95,04 €	-1 037,12 €	90,90 €
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 346	55 323,54 €	41,10 €	1 661	95 349,71 €	57,41 €	150 673,25 €	111,94 €	118,10 €	-5 324,34 €	114,14 €
Total		24 082	1 077 160,05 €	44,73 €	26 695	1 532 426,51 €	57,41 €	2 609 586,56 €	108,36 €	114,32 €	-88 694,09 €	108,24 €

Installation	Référence chantier	Objet des travaux	RN/GE	Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Dépenses en € HT
BATS A-B-C-D MAISONS - GRECHE	3523057	Passage sensus pour dépannage compteur	RN	21/03/2023	26/09/2023	404
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3405131	CVA CVB Fosse Rouge entretiens brûleurs	RN	24/05/2022	07/02/2023	1 925
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3464398	Mise en place d'une sonde de conductivité sur retour Géothermique	GE	31/01/2023	15/06/2023	2 331
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3577249	Remplacement plaque échangeur geo	GE	07/08/2023	26/10/2023	21 950
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3594073	CVB Remplacement vanne échangeur chauffage + Centrale Géo Piquage sonde de conductivité	RN	15/06/2023	15/06/2023	1 018
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3607846	Remplacement garniture pompe reinjection renforcée	GE	14/06/2023	14/06/2023	6 392
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	3602074	Fourniture et remplacement des coffrets de sécurités LOA	GE	23/05/2023	26/06/2023	1 570
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	3597837	* Remplacement centrale detection fuite fioul suite tentative dépannage	RN	02/08/2023		6 635
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	3640060	* Remplacement vanne HT DN150 amont filtre	RN	16/11/2023		197
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	3548246	Acidifications puits réinjecteurs GSUC-1&2	RN	10/02/2023	10/11/2023	26 025
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	3558716	* Changement Pompe Exhaure + Diagraphie Puits Producteur GSUC3	RN	02/03/2023		397 214
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	3513877	* Réparation fuite sur réseau mique entre chambre de vanne CVAP18 et CVAP20	RN	18/04/2023		27 254
RESIDENCE LE CLOS DE PACY	3523074	Passage sensus pour dépannage Compteur + passage de 3 alimentations compteurs	RN	21/03/2023	26/09/2023	650
RESIDENCE LES JARDINS DE VAN GOGH	3510133	Fourniture et remplacement compteur d'énergie ECS de la sous station	RN	20/03/2023	26/09/2023	548
RESIDENCE SYMPHONIE A	3589938	Remplacement Compteur + VI	RN	08/08/2023	26/09/2023	271
RESIDENCES CITE VERTE B	3489384	Remplacement turbulateur chaudière	RN	30/01/2023	07/02/2023	4 702
RESIDENCES CITE VERTE B	3490681	Remplacement de la porte de la chaufferie CVB coté plateforme échangeur ECS	RN	10/11/2022	08/03/2023	4 000
RESIDENCES CITE VERTE B	3610903	CVB Chaudière 1 remplacement servo air brûleur	RN	11/10/2023	17/10/2023	2 750
		TOTAL				505 834

* ce chantier n'étant pas clôturé, un reliquat sera présent en 2024

Société de Géothermie de Sucy-en-Brie

REDEVANCE AU DELEGANT 2023
Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	9 593,55
b) Part variable (1% du CA R2 de 2022)	14 897,61

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2022)	14 897,61
------------------------------------	-----------

Total redevances
39 388,77
Détails calculs

a) Formule de révision du R2

 $R2o [a + b (0,33 \text{ ICHT-IME/ICHT-IMEo} + 0,17 \text{ FSD1/FSD1o} + 0,50 \text{ BT40/BT40o})]$

Redevance fixe (3560 m/l x 2€) : 7 120,00

a =	0,330	
b =	0,670	
ICHT-IMEo =	93,71	novembre-06
FSD1o =	111,00	novembre-06
BT40o =	822,40	novembre-06

Indices connus au	31-mars-23	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	132,30	oct.-22	06/01/2023
FSD1	200,30	févr.-23	31/03/2023
BT40	1 226,79	janv.-23	15/03/2023

Redevance "part fixe" révisée : 9 593,55

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2022 :	1 489 761,20
1% du CA	14 897,61

Annexe 9 Evolution des indices et des tarifs
1. Evolution des indices utilisés dans la formule de révision des termes R1 et R2

	indices			R1énergie	R1t&c	R1	Bouclier tarifaire (BT)	R1 après BT
	EI	Gh	FD					
janv-23	243,36	14,67	468,62	46,85	0,39	47,24	-6,82	40,42
févr-23	316,46	14,21	478,38	49,10	0,39	49,50	-6,82	42,67
mars-23	365,37	9,81	450,09	40,89	0,39	41,29	-6,82	34,46
avr-23	473,56	8,24	446,67	42,08	0,39	42,47	-6,82	35,65
mai-23	427,97	7,56	423,11	38,37	0,39	38,76	-6,82	31,94
juin-23	356,73	7,35	394,10	34,55	0,39	34,95	-6,82	28,13
juil-23	265,42	6,89	396,04	29,39	0,39	29,79		29,79
août-23	276,19	6,89	414,97	29,94	0,39	30,33		30,33
sept-23	254,79	6,89	464,26	29,14	0,39	29,53		29,53
oct-23	308,84	6,89	484,09	37,93	0,39	38,32		38,32
nov-23	308,84	6,89	469,34	37,86	0,39	38,25		38,25
déc-23	308,84	6,89	452,74	37,78	0,25	38,03		38,03

	indices			R2
	ICHT-IME	FSD1	BT40	En €/kW
janv-23	132,30	201,90	123,60	57,40
févr-23	132,30	207,70	123,90	57,71
mars-23	132,30	200,30	124,60	57,49
avr-23	133,80	204,40	124,70	57,84
mai-23	133,80	191,40	125,30	57,35
juin-23	133,80	185,10	125,30	57,07
juil-23	134,60	181,10	126,10	57,09
août-23	134,60	180,50	126,10	57,07
sept-23	134,60	183,30	125,50	57,10
oct-23	136,00	186,00	126,00	57,44
nov-23	136,00	186,70	127,00	57,63
déc-23	136,80	188,20	126,40	57,68

2. Evolution des termes tarifaires et du prix moyen sur les 3 derniers exercices

	2021	2022	2023
CA R1 en k€	724	1 088	1 077
MWh vendus	30 817	24 205	24 082
R1 moyen en € HT/MWh	23,50	44,96	44,73
CA R2 en k€	1 395	1 490	1 532
kW souscrits	26 695	26 695	26 695
R2 moyen en € HT/kW	52,26	55,81	57,41
Prix moyen en € HT/MWh	68,77	106,50	108,36
Prix moyen en € TTC/MWh	72,55	112,36	114,32

